

**Compte rendu de la réunion des ministres fédéraux, provinciaux et territoriaux de la Justice  
et de la Sécurité publique  
Halifax (Nouvelle-Écosse), du 12 au 14 octobre 2016**

Présidence de la réunion

La réunion a lieu à Halifax, en Nouvelle-Écosse, et est coprésidée par Jody Wilson-Raybould, ministre de la Justice du Canada, et Ralph Goodale, ministre de la Sécurité publique du Canada.

Participants du Nunavut

Assistent à la réunion Keith Peterson, ministre de la Justice et procureur général du Nunavut, William MacKay, sous-ministre de la Justice, Michael Courtney, adjoint à la direction du ministre, et Alejandra Espinosa, analyste des politiques et des communications du ministère de la Justice.

Tour de table pour les présentations

**Ministère de la Justice :** La ministre de la Justice du Canada fait le point sur les priorités ministérielles, notamment l'examen du système de justice pénale, la réduction des délais dans le système judiciaire, les questions autochtones, la légalisation de la marijuana, les célébrations du 150<sup>e</sup> anniversaire du Canada, et la potentielle future adhésion du Canada aux protocoles facultatifs de la *Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants* et de la *Convention relative aux droits des personnes handicapées*.

**Ministère de la Sécurité publique :** Le ministre de la Sécurité publique du Canada donne un aperçu des priorités ministérielles, par exemple la concrétisation de l'engagement du Canada à rétablir le financement destiné aux activités de recherche et de sauvetage, les travaux liés au concept d'indemnisation des familles du personnel de sécurité publique décédé en service, le traitement du stress consécutif à un traumatisme chez les premiers intervenants, les questions frontalières, les interventions face au terrorisme, la résolution du problème de surreprésentation des Autochtones au sein du système judiciaire, et les préparatifs associés au renouvellement du Programme des services de police des Premières nations (PSPPN) en 2018.

**Ministres provinciaux et territoriaux :** Les ministres provinciaux et territoriaux donnent un aperçu de leurs priorités respectives, y compris les obstacles et les innovations. Les obstacles étaient surtout liés à l'affectation appropriée de ressources limitées, à l'intervention face à la toxicomanie et aux problèmes de santé mentale, aux délais et à la gestion efficace des cas (c.-à-d. application de l'arrêt *R. c. Jordan*). Les innovations, quant à elles, touchaient principalement aux approches d'intégration et de collaboration dans le système judiciaire, à de nouvelles méthodes d'accès et d'offre d'information, et à la satisfaction de besoins précis.

**Ministère de la Justice du Nunavut :** Le ministre de la Justice du Nunavut mentionne les obstacles suivants : le manque d'accès au financement du PSPPN, le manque de fonds affectés à l'aide juridique par le gouvernement fédéral, et les délais dans le système de réhabilitation. Le ministre relève aussi des innovations, soit la construction d'un nouvel établissement correctionnel, la nouvelle version de la Loi sur les services correctionnels, les modifications apportées à la Loi sur les droits de la personne du Nunavut, et le dépôt de la Loi sur la confiscation de biens acquis ou utilisés illégalement. Concernant l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées, le ministre indique qu'il est extrêmement important que les commissaires se concentrent sur la violence familiale.

## 1. Groupes vulnérables

- a. Ensemble des troubles causés par l'alcoolisation fœtale (ETCAF) :** Le Yukon et la Colombie-Britannique présentent les résultats de l'étude de prévalence de l'ETCAF. Les ministres assistent en outre à une présentation sur le rapport final du Comité directeur.

### *Prochaines étapes*

- Les ministres approuvent les recommandations du Comité directeur sur les troubles causés par l'alcoolisation fœtale et la publication du rapport final.
- Ils demandent au Comité de coordination des hauts fonctionnaires (Justice pénale) de déterminer s'il est souhaitable de clarifier les pouvoirs des tribunaux énoncés dans le Code criminel afin d'autoriser l'évaluation de l'état mental des contrevenants à des fins de détermination de la peine.

- b. Cout social de l'alcoolisme :** La Saskatchewan fait une présentation sur les répercussions de l'alcoolisme. Les ministres fédéraux, provinciaux et territoriaux se penchent sur les effets sociaux et économiques de cette problématique dans les localités en mettant l'accent sur les groupes vulnérables.

### *Prochaines étapes*

- Les ministres conviennent de l'importance d'employer des méthodes novatrices pour régler des problèmes de longue date, et acceptent de tenir compte de ces types d'approches dans leur territoire de compétence.

- c. Les groupes vulnérables et le système judiciaire :** Statistique Canada fait une présentation sur l'importance d'intégrer les données des différents fournisseurs de services sociaux pour mieux comprendre les facteurs de risque de criminalité et mettre au point des interventions appropriées.

### *Prochaines étapes*

- Les ministres conviennent de l'importance de créer des liens entre les données et d'échanger des renseignements au sein de la fonction publique.

### *Nunavut*

- Le ministre Peterson demande des précisions sur la définition d'itinérance de Statistique Canada et plus de renseignements sur les liens entre l'itinérance et la criminalité.

- d. Évaluation de la surreprésentation des Autochtones et rapports à ce sujet :** Les ministres du Canada demandent aux ministres provinciaux et territoriaux de donner comme tâche aux fonctionnaires de créer et de trouver des moyens d'évaluer la surreprésentation des Autochtones au sein du système de justice pénale et d'en faire un suivi.

### *Prochaines étapes*

- Les ministres admettent l'importance de réduire la surreprésentation des Autochtones dans le système de justice pénale.
- Ils acceptent de demander aux fonctionnaires de collaborer à l'élaboration de mesures nationales de la surreprésentation pour mieux faire rapport sur cette question et remédier à la situation.

- 2. Lutte contre la radicalisation menant à la violence :** Le ministre de la Sécurité publique du Canada donne aux ministres provinciaux et territoriaux les dernières nouvelles au sujet de la consultation sur la sécurité nationale, de la création du bureau national de sensibilisation communautaire et de lutte contre la radicalisation menant à la violence, et du lancement du fonds de résistance communautaire.

### *Prochaines étapes*

- Les ministres conviennent de maintenir leur engagement à appuyer les initiatives de

collaboration qui visent à lutter contre la radicalisation menant à la violence, à échanger de l'information et à s'investir en continu dans l'élaboration d'une stratégie de sécurité nationale.

3. **Questions autochtones** : Les ministres du Canada font le point sur les travaux récents du Groupe de travail FPT sur la justice applicable aux Autochtones, la violence contre les femmes et filles autochtones, l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées, la Commission de vérité et réconciliation, la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones et le PSPPN.

*Prochaines étapes*

- Les ministres publieront la liste des mesures prises par leur territoire de compétence pour éradiquer la violence contre les femmes et filles autochtones, ainsi qu'une compilation des recommandations découlant des enquêtes et rapports précédents sur ce sujet.
- Les ministres approuvent le rapport d'octobre 2016 du Groupe de travail FPT sur la justice applicable aux Autochtones, et s'entendent pour demander au groupe de leur présenter un rapport à l'automne 2017 sur les interventions concrètes effectuées en réponse aux appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation, et sur les progrès dans la mise en œuvre du Cadre juridique FPT visant la lutte contre la violence faite aux femmes et aux filles autochtones et la concrétisation des priorités relatives aux questions autochtones (c.-à-d. formation culturelle destinée aux fonctionnaires, élimination des lacunes dans les services aux peuples et communautés autochtones, et plans de sécurité communautaire).
- Les ministres conviennent de l'importance de continuer à soutenir les services policiers spécialisés offerts actuellement dans les villages autochtones et de reconnaître l'absence de financement du PSPPN dans certaines localités. Les ministres s'entendent pour dire qu'il est souhaitable d'implanter ce type de services policiers dans les localités non participantes.

4. **Optimisation de l'efficacité du système judiciaire**

- a. **Loi sur l'identification des criminels** : Le Québec fait une présentation sur la refonte de la Loi sur l'identification des criminels. Les provinces et territoires expriment leur appui et leurs réserves quant aux réformes proposées.

*Prochaines étapes*

- Il est important d'examiner les changements proposés afin d'autoriser la prise d'empreintes digitales lors d'une arrestation (peu importe l'infraction), et l'élimination de ces empreintes si aucune accusation n'est portée ou à la demande de la personne concernée, en cas d'acquittement ou de sursis de l'instance.
- La ministre de la Justice du Canada appuie les recommandations pour la refonte, mais prend acte des problèmes soulevés par les provinces et territoires. Elle indique qu'elle en tiendra compte dans le cadre de l'examen du système de justice pénale.

*Nunavut*

- Le ministre Peterson craint qu'il soit impossible d'appliquer certaines des recommandations. Il conseille d'examiner ces problèmes et de les régler ultérieurement.

- b. **Examen du système de justice pénale** : Les ministres du Canada donnent un aperçu des principaux domaines cibles et des priorités de l'examen du système de justice pénale.

*Prochaines étapes*

- Les ministres appuient l'examen du système de justice pénale en cours.
- Ils conviennent qu'ils doivent s'investir à tous les niveaux pour que le système de justice pénale soit efficace et efficient, et pour assurer l'accès à la justice et une conception et une mise en œuvre réussies de politiques et lois efficaces.
- Les ministres approuvent la réalisation d'un examen accéléré de l'objet et des principes du

droit criminel par les fonctionnaires des ministères de la Justice du Canada et des provinces et territoires.

- c. Examen du système de mise en liberté sous caution et de détention provisoire :** L'Ontario présente l'enjeu de la mise en liberté sous caution ainsi que le rapport sur la refonte du système de mise en liberté sous caution du Comité directeur sur l'efficacité et l'accès en matière de justice. La Saskatchewan fait une présentation sur la détention provisoire à court terme.

*Prochaines étapes*

- Les ministres soumettent le rapport sur la réforme du système de mise en liberté sous caution à l'examen du Comité de coordination des hauts fonctionnaires (Justice pénale).
- Ils appuient l'initiative en matière de détention provisoire et continueront de la surveiller et d'examiner toutes les propositions qui en découlent.

- d. Réactions des différents territoires de compétence à la suite de l'arrêt *R. c. Jordan* :** Les ministres discutent des répercussions de l'arrêt *R. c. Jordan* dans leur territoire de compétence.

*Prochaines étapes*

- Les ministres conviennent de continuer d'échanger de l'information et des pratiques exemplaires liées à l'arrêt *R. c. Jordan*, et d'explorer les avenues pouvant favoriser un règlement rapide des affaires criminelles.

- e. Cybercriminalité – Accès aux renseignements de base concernant un abonné et arrêt *R. c. Spencer* de la Cour suprême du Canada :** Les ministres fédéraux, provinciaux et territoriaux discutent des répercussions de l'arrêt *R. c. Spencer*. Ils prennent aussi note des recommandations présentées dans le rapport du Groupe de travail sur la cybercriminalité sur l'accès aux renseignements de base concernant un abonné et les répercussions de l'arrêt *R. c. Spencer* de la Cour suprême du Canada.

*Prochaines étapes*

- Les ministres demandent au Comité de coordination des hauts fonctionnaires (Justice pénale) de préparer un document en vue de mener des consultations ciblées auprès des principaux intervenants. Ce document sera soumis à l'approbation des sous-ministres avant la fin de l'année.
- Les résultats de ces consultations seront transmis aux sous-ministres à titre informatif.

- f. Accès à la justice des plaignants dans des affaires d'agression sexuelle :** Les ministres fédéraux, provinciaux et territoriaux reconnaissent qu'il s'agit d'un enjeu important, et certains d'entre eux présentent des initiatives qu'ils réalisent dans ce domaine.

*Prochaines étapes*

- Les ministres acceptent de soumettre cette question aux membres du Comité de coordination des hauts fonctionnaires (Justice pénale) pour qu'ils l'étudient, l'analysent et leur présentent des recommandations quant aux pratiques, politiques ou approches législatives visant à améliorer l'accès à la justice pour les plaignants adultes dans le cas d'agressions sexuelles.

- g. Modernisation du système judiciaire :** Les ministres fédéraux, provinciaux et territoriaux discutent de l'importance d'utiliser la technologie au sein du système de justice pénale et présentent des initiatives qu'ils mènent dans leur territoire de compétence.

*Prochaines étapes*

- Les ministres s'entendent pour appuyer la recherche et le recours à la technologie en vue de recueillir des données exhaustives à l'échelle nationale qui faciliteront la préparation de réformes visant à améliorer l'efficacité du système judiciaire.

**h. Conférence pour l'harmonisation des lois au Canada (CHLC) :** Un représentant de la CHLC fait une présentation sur les particularités de la Conférence, comme la diversité de ses représentants et produits.

*Prochaines étapes*

- Les ministres acceptent de renouveler leur engagement envers le précieux travail de la CHLC en appuyant l'application de ses travaux à la réforme du droit pénal et civil ainsi que la participation de représentants de leur gouvernement aux réunions annuelles de la CHLC.
- Ils acceptent de recevoir régulièrement des nouvelles de la CHLC.

**5. Projets de loi d'initiative parlementaire**

Les ministres provinciaux et territoriaux discutent de certaines de leurs préoccupations relatives aux projets de loi d'initiative parlementaire touchant à la justice pénale et à la sécurité publique. Les ministres appuient la recommandation du groupe de travail sur les affaires émanant des députés et encouragent chaque territoire de compétence à soulever les problèmes liés aux projets de loi d'initiative parlementaire actuels pendant le processus parlementaire.

*Prochaines étapes*

- Les ministres acceptent que le groupe de travail continue de diffuser rapidement et en continu des renseignements sur les projets de loi d'initiative parlementaire.

**Prochaine réunion**

Les ministres de la Justice et de la Sécurité publique devraient se réunir à Yellowknife en octobre 2017.